

CRACHEUR DE FEU
Fête d'Halloween le 31 octobre

LE BIBLIOTHÉCAIRE
Théâtre jeunesse le 4 novembre

REGARD SUR CARIGNAN

3 Infos municipales

6 Sécurité incendie

7 Réglementation

9 Signature corporative

11 Événements



Patrick Marquès
Maire, Ville de Carignan



Anne Poussard
Conseillère District 1



Édith Labrosse
Conseillère District 2



Diane Morneau
Conseillère District 4



Daniel St-Jean
Conseiller District 6



Stéphanie Lefebvre
Conseillère District 3



Frédéric Martineau
Conseiller District 5

MOT DU CONSEIL

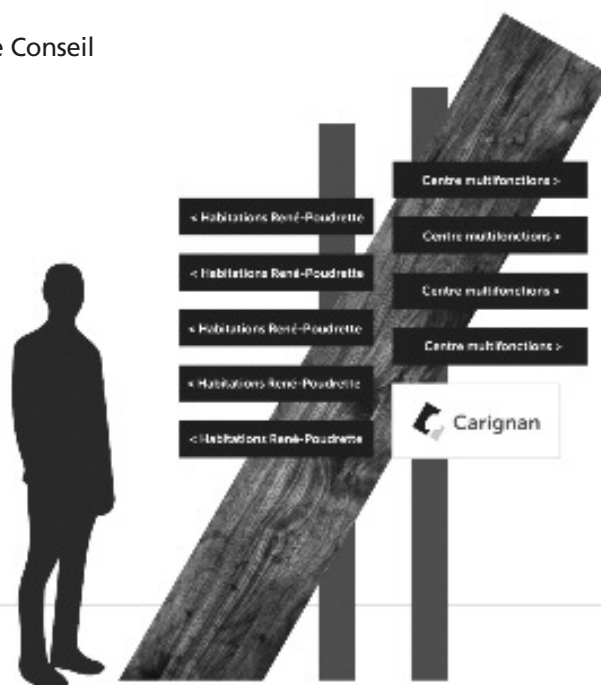
C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous présentons, dans cette édition, la nouvelle signature corporative de la Ville de Carignan (voir tous les détails en page 9).

Avant de s'imposer, la décision de modifier le logo de la Ville a été précédée d'une longue phase de réflexion, dont la première étape fut enclenchée par les commentaires recueillis durant la démarche de développement du Plan stratégique 2015-2020. Le constat était clair : Carignan devait actualiser son logo pour refléter le vent de fraîcheur qui souffle sur la municipalité depuis plusieurs années. Il suffit de penser à nos nombreux secteurs résidentiels en développement, à l'arrivée de nouveaux commerces sur le territoire, à la construction de nouveaux parcs, infrastructures et espaces de rassemblement, etc.

Cette nouvelle signature visuelle résolument axée vers l'avenir permet de réaffirmer notre identité. Par ce geste, nous confirmons l'épanouissement et le développement de notre municipalité, nous concrétisons notre volonté d'œuvrer à la création d'un sentiment d'appartenance fort chez les Carignanois et nous inscrivons notre passage dans la mémoire des générations présentes et futures.

Nous sommes très fiers du résultat et espérons que la population le sera tout autant que nous.

Le Conseil



INFOS MUNICIPALES

SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les **mercredis 3 octobre et 7 novembre à 20 heures** à la salle du Conseil, située derrière l'hôtel de ville au 2555, ch. Bellevue à Carignan.

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés le **8 octobre** à l'occasion de l'Action de grâce.

COLLECTES SPÉCIALES

Déchets encombrants : Tous les jeudis des collectes de déchets. Si vos meubles sont en bon état, l'organisme *Meublétout* (450 464-7888) offre un service de cueillette à la maison.

Branches d'arbre : Les samedis 13 octobre et 10 novembre (dernières collectes de l'année). Les branches seront ramassées au garage municipal entre 7 h et 13 h. Service gratuit sur preuve de résidence. Les branches de frênes sont acceptées, mais il est interdit de déplacer les résidus de frênes à l'extérieur des limites de la ville.

Feuilles et résidus verts : Les jeudis 11, 25 octobre, 8 et 22 novembre. Les résidus verts sont les résidus organiques qui proviennent de votre jardin, de votre cour ou de votre potager. À l'automne, nous parlons de feuilles mortes et de résidus de nettoyage de jardin. **Résidus non acceptés** : souches, branches de toutes les espèces de feuillus, troncs d'arbre, terre, pierre, résidus alimentaires, litière d'animaux. **Contenants acceptés** : sacs de papier fabriqués à cet usage, contenants rigides réutilisables munis de poignées et sans couvercle, sacs de plastique, boîtes de carton (bien que celles-ci s'endommagent rapidement sous la pluie).



Les feuilles mortes laissées sur le terrain deviendront un engrais naturel de grande qualité.



RÉSULTATS DU BUDGET PARTICIPATIF

Un pouvoir réel!

Du 1^{er} au 31 août 2018, les résidents de Carignan étaient invités à découvrir les projets proposés par leurs concitoyens et à se prononcer sur leur coup de cœur.

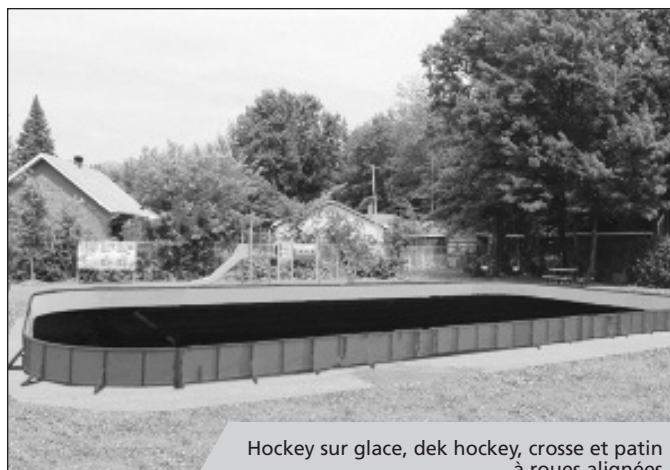
Les quatre projets retenus étaient la « Halte vélo : Le pavillon vert », le « Sentier d'interprétation de la pointe nord de l'île aux Lièvres », le « Dek hockey au parc Genest », et la « Pente à glisser au parc Forget ».

Le projet ayant récolté le plus de votes est le « Dek hockey au parc Genest ». Au total, plus de 750 votes ont été enregistrés.

Dek hockey au parc Genest	259
Pente à glisser au parc Forget	228
Sentier d'interprétation de la pointe nord de l'île aux Lièvres	159
Halte vélo "Le pavillon vert"	110
Total	756

Description du projet

Installation d'une surface permanente au parc Genest. La structure permettrait de jouer au hockey sur glace en hiver ou à la crosse et au dek hockey durant l'été. Le revêtement en panneaux de plastique haute densité permettrait également aux patineurs à roues alignées de pratiquer leur sport favori sur une surface plane et régulière.



Hockey sur glace, dek hockey, crosse et patin à roues alignées

Bénéfices pour la population

Outre le fait de répondre à une demande croissante en matière d'infrastructures de loisir, ce projet participerait à l'enrichissement de la vie active des Carignanais en encourageant la pratique d'activités physiques et de plein air. D'autre part, cette installation revitaliserait le parc Genest, centraliserait les activités des résidents du secteur et stimulerait les rencontres entre voisins.

Réalisation du projet

Le projet 2019 sera réalisé dans le courant de la prochaine année.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Pourquoi est-il indispensable de recycler ses déchets et de participer à la collecte des matières organiques?

Si cela peut parfois paraître contraignant, le tri des matières résiduelles à la source est un geste de grande importance.

Respect de l'environnement

Trier ses déchets permet de préserver l'environnement. Recycler ses cartons évite l'abattage de milliers d'arbres chaque année. Recycler le verre permet d'économiser le sable. Recycler le plastique permet de réduire la consommation de pétrole. Recycler l'aluminium permet de réduire l'extraction de bauxite, une roche riche en alumine Al_2O_3 et en oxydes de fer.

En tant que citoyen, vous pouvez contribuer à réduire l'élimination des matières résiduelles. Comment? Par des gestes quotidiens comme la fabrication de compost domestique, l'herbicyclage (qui consiste à laisser l'herbe coupée sur le sol lors de la tonte sur votre pelouse) et en participant à la collecte des matières organiques.

Pourquoi recycler les matières organiques?

Saviez-vous que plus de 50 % de vos déchets résidentiels peuvent être compostés? Visitez monorganibac.ca pour connaître tous les détails.

Recycler les matières organiques aide à diminuer la quantité de matières envoyées à l'élimination et ainsi, à réduire leurs impacts négatifs sur l'environnement, comme l'émission de puissants gaz à effet de serre. En plus, le retour au sol de la matière organique sous forme de compost contribue à la santé des sols et à la croissance des plantes. La Ville de Carignan remercie la population qui contribue à la collecte des matières organiques toutes les semaines. Vos efforts se reflèteront sur la qualité de vie de nos générations futures.



ZONES SCOLAIRES

Parce que la sécurité des enfants nous tient tous à cœur, voici un rappel des règles à suivre en tant qu'automobiliste dans une zone scolaire ou près d'un débarcadère.



Feux jaunes activés

Lorsque les feux jaunes d'un autobus scolaire circulant devant vous sont activés, c'est que l'autobus s'apprête à arrêter pour faire monter ou descendre des écoliers ou pour faire un arrêt obligatoire à un passage à niveau. Ralentissez.

Panneau latéral déployé

Lorsque le panneau de signal d'arrêt d'autobus d'écoliers est déployé et que l'autobus est immobilisé, c'est qu'il fait monter ou débarquer des écoliers. Immobilisez complètement votre véhicule à plus de cinq (5) mètres de l'autobus. Cette règle s'applique lorsque vous suivez ou croisez l'autobus, mais aussi lorsque vous circulez dans la voie inverse. Vous n'êtes cependant pas tenu d'arrêter votre véhicule si vous circulez en sens inverse et que les voies de circulation sont séparées par un terre-plein.



Votre véhicule doit être immobilisé à plus de 5 m de l'autobus.

En zone scolaire

Respectez la signalisation et redoublez de prudence lorsque vous entrez dans une zone scolaire. Ces zones sont identifiables grâce à la signalisation installée aux limites de chacune d'elles. Lorsque vous entrez en zone scolaire, respectez les limites de vitesse, les passages pour écoliers et soyez attentifs. Les enfants peuvent agir de manière inattendue et précipitée!

Débarcadère

Il est strictement interdit de stationner votre véhicule, même quelques minutes, dans les espaces réservés d'un débarcadère.



Merci de respecter les limites de vitesse dans les secteurs résidentiels.



MOBILITÉ MOTORISÉE

Le projet pilote qui introduit des règles de circulation pour les utilisateurs d'aides à la mobilité motorisées (fauteuils roulants motorisés, quadriporteurs et triporteurs) et qui devait prendre fin le 1^{er} juin 2018 est prolongé jusqu'au 1^{er} juin 2020. Les mêmes règles continuent de s'appliquer sur le réseau routier pendant toute cette période.

Nouvelles mesures en lien avec le projet pilote

Les fauteuils roulants motorisés, quadriporteurs et triporteurs peuvent désormais emprunter les trottoirs, les voies cyclables, et, à certaines conditions, la chaussée et son accotement. Lorsqu'ils se déplacent sur la chaussée, il leur est interdit de faire usage d'un téléphone cellulaire. Certaines exceptions sont toutefois prévues. Pour en savoir plus, consultez la section « Distraction » du microsite codesecuriteroutiere.gouv.qc.ca.

HALLOWEEN ET SÉCURITÉ

Pour vivre une soirée d'Halloween sécuritaire, nous vous prions de bien vouloir réviser les consignes suivantes avec vos enfants :



Il est important d'être bien visible par les automobilistes. Pour ce faire, il est préférable de choisir un **costume de couleur claire**, d'ajouter des bandes réfléchissantes sur le costume ou de circuler avec une lampe de poche;

Il est plus prudent de porter un **costume court** afin de ne pas s'accrocher les pieds en marchant ou en empruntant un escalier;

Il est conseillé d'éviter de porter un masque qui peut obstruer la vue. Le **maquillage** est plus approprié pour voir les automobiles et éviter les obstacles dans les entrées et les escaliers;

Les enfants doivent **informer leurs parents du secteur** où ils passeront l'Halloween et de l'heure à laquelle ils prévoient être de retour à la maison;

Un enfant ne doit jamais circuler seul;

Les enfants ne doivent pas zigzaguer d'un côté à l'autre de la rue. Ils doivent se rendre aux **intersections pour traverser**, et ne jamais passer entre deux véhicules stationnés;

Les enfants doivent **demeurer à l'entrée des maisons** et ne jamais pénétrer à l'intérieur;

Les enfants doivent être avisés de ne **pas monter à bord d'un véhicule** dont ils ne connaissent pas le conducteur;

S'il survient un problème, les enfants doivent être en mesure de **reconnaître et de repérer l'affiche blanche et rouge de Parents-Secours**;

IMPORTANT : Les enfants doivent attendre de rentrer à la maison **avant de déguster leurs friandises** afin que les parents puissent d'abord en faire la vérification.

RAMONAGE DE LA CHEMINÉE

C'est le temps du nettoyage!

La saison des feux de foyer approche, c'est le moment de faire nettoyer votre cheminée. Celle-ci doit être ramonée une fois l'an et ne jamais brûler plus de quatre à cinq cordes de bois entre les ramonages. Une seule tasse de suie et quelques étincelles suffisent à allumer un incendie.

De plus, en retardant l'intervention d'un ramoneur, la suie risque de se transformer en créosote, une huile qui se dépose sur la paroi de la cheminée, ce qui est beaucoup plus difficile à nettoyer.

Grillage de protection

Un grillage sur la cheminée est recommandé pour empêcher les oiseaux d'y pénétrer. Toutefois, pour éviter l'oblitération de votre cheminée, assurez-vous que la grille présente des ouvertures d'un minimum d'un pouce par un pouce.



SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Chambly désire sensibiliser la population à certaines situations d'urgence et fournir les outils nécessaires en cas de vents violents.



VENTS VIOLENTS

En cas d'alerte météorologique de vents violents, notamment lorsque les vents soufflent à plus 60 km/h pendant au moins une heure ou lorsque surviennent des rafales de plus de 90 km/h, suivez les messages d'alerte météorologique à la radio, à la télévision ou sur Internet.

Comment se préparer à des vents violents?

Remisez et attachez solidement tout ce que le vent risque d'emporter :

- meubles de jardin;
- barbecue;
- bacs à ordures, matières recyclables ou organiques;
- antenne parabolique.

Ayez à votre disposition les articles essentiels en cas de situation d'urgence.

Coupez et ramassez régulièrement les branches mortes des arbres situés sur votre propriété. Si vous avez des arbres à proximité de fils électriques, communiquez avec Hydro-Québec ou votre entreprise locale de distribution électrique.



Que faire si vous êtes chez vous?

Réunissez les membres de votre famille en lieu sûr, comme le sous-sol, et abritez-vous sous un meuble solide. Si votre domicile n'a pas de sous-sol, abritez-vous dans la salle de bain, un corridor, un garde-robe ou sous un meuble solide. Éloignez-vous des portes et des fenêtres.

Évitez de prendre l'ascenseur si vous habitez un immeuble à logements.

Évacuez votre maison mobile, car elle pourrait être emportée par le vent.

Que faire si vous êtes dehors?

Cherchez à vous réfugier dans un bâtiment sûr dont le toit semble solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige.

Si vous êtes dans un lieu découvert et qu'il n'y a pas d'abri à proximité, cherchez refuge sous un viaduc, dans un fossé ou un repli de terrain. Couchez-vous face contre sol et protégez votre tête avec vos mains.

La prévention lorsque les vents faiblissent

Faites attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant.

Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre ou qui pendent, car ils peuvent être sous tension. Communiquez plutôt avec Hydro-Québec ou votre entreprise locale de distribution électrique.

N'entrez jamais dans un édifice endommagé par les vents.

Soyez attentif à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes.



ASSURANCES APRÈS UN SINISTRE

Ce qu'il faut savoir

Dès que vous subissez un sinistre, communiquez avec votre assureur afin de l'informer des dommages; il pourra vérifier l'étendue de vos protections et vous informer de la marche à suivre.

Dressez la liste des biens endommagés ou détruits et, si possible, prenez des photos ou une vidéo de ces biens avant d'en disposer.

Prenez les dispositions nécessaires pour éviter toute aggravation des dommages et conservez les reçus des dépenses engagées à cette fin.

Conservez tous les reçus de dépenses que vous aurez engagées pour vous loger et vous nourrir à l'extérieur de votre habitation. Selon la nature du sinistre et votre contrat, ces frais pourraient vous être remboursés.

Ces renseignements proviennent du Bureau d'assurance du Canada. Téléphone : 514 288-4321 ou 1 877 288-4321 (sans frais).

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

FEUX EXTÉRIEURS

Certaines normes régissent les feux extérieurs et feux de camp à Carignan. Par exemple, il est **interdit de brûler des feuilles** et des herbes sèches en tout temps, et il est interdit de brûler des broussailles ou des branches à l'extérieur d'un foyer ou d'un dispositif sécuritaire pouvant contenir les flammes et les tisons. En termes clairs, l'émission d'étincelles ou d'escarbilles provenant d'une cheminée, d'un feu à ciel ouvert ou de toute autre source de chaleur est interdite.



La Ville de Carignan demande aussi à ses citoyens d'**éviter d'incommoder le voisinage** par la fumée d'un feu extérieur et rappelle que le fait de brûler des déchets, des immondices, des ordures, des pneus, du bois traité ou peint est strictement interdit. Quiconque contrevient à ces dispositions commet une infraction et est passible d'une amende d'au minimum 300 \$.



Le brûlage de feuilles et d'herbes sèches est strictement interdit.

ABRIS D'AUTO

En vertu du règlement municipal, les propriétaires carignanois sont autorisés à bénéficier des avantages d'un abri d'hiver pour automobile et/ou d'un abri d'hiver pour l'accès piétonnier au bâtiment principal à **compter de la fin de semaine de l'Action de grâce (6-7-8 octobre)** jusqu'au 30 avril de l'année suivante.

À respecter :

L'abri pour automobile ne peut être érigé que sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès à cet espace;



L'installation est permise à partir du 6 octobre.

L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre de deux mètres (2 m) de la limite extérieure du trottoir ou de la bordure de rue ou de la limite de l'asphalte ou du fossé, et cela, dans les limites de la propriété;

L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre de deux mètres (2 m) d'une borne-fontaine.

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DU BOIS DE CHAUFFAGE

Tout bois entreposé doit être proprement empilé et cordé sans excéder une hauteur d'un mètre vingt (1,20 m). L'entreposage du bois ne doit obstruer aucune fenêtre, porte, issue et doit se faire uniquement dans la cour latérale ou arrière.



Un entreposage propre et sécuritaire.

NOUVEAUTÉ!

STATIONNEMENT DANS LES RUES



DÉNEIGEMENT - DÉNEIGEMENT - DÉNEIGEMENT - DÉNEIGEMENT - DÉ



En vertu de la nouvelle réglementation, le stationnement de nuit sera permis cet hiver sur les chemins publics en tout temps, sauf avant et durant les épisodes de chute de neige.

La Politique de viabilité hivernale accessible en ligne à villedecarignan.org définit la procédure de révocation du règlement afin de permettre le déneigement.

Ainsi, à la veille d'une tempête, la Ville préviendra la population (service d'alertes téléphoniques, panneaux à affichage numérique, site Web, infolettre, page Facebook) que le stationnement dans les rues de la municipalité est interdit durant la période de déneigement, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) recommande l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone certifié dans tous les bâtiments publics et résidentiels où un combustible solide, liquide ou gazeux est utilisé. Il s'agit d'un geste responsable et efficace, facile et peu coûteux.

Repérez les sources d'intoxication dans votre résidence :

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est pourtant un gaz toxique qui peut être mortel. Plusieurs appareils peuvent dégager du CO et occasionner des intoxications légères, sévères ou mortelles. Ce gaz peut provenir de :

vos systèmes de chauffage, tels que votre fournaise, foyer ou chaufferette;

vos électroménagers fonctionnant au gaz ou au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur, lampes, etc.);

votre automobile et vos appareils avec moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice).



ÉCOULEMENT DES EAUX ET NETTOYAGE DES FOSSÉS

Le propriétaire est responsable de l'entretien d'un fossé ou d'un cours d'eau **contigu à sa propriété**. Le propriétaire, locataire ou occupant qui dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui ont pour effet d'empêcher ou de gêner l'écoulement des eaux d'un fossé ou d'un cours d'eau, commet une nuisance et est passible d'une amende.



Chaque propriétaire est responsable d'assurer le bon écoulement de l'eau dans le fossé situé sur sa propriété.

BRANCHEMENTS ET REJETS À L'ÉGOUT

Tout propriétaire qui installe, renouvelle ou allonge un branchement à l'égout ou qui raccorde une nouvelle canalisation branchée à l'égout existant doit obtenir un permis de la Ville afin qu'elle reconnaisse les modalités de branchement de la canalisation.

RÉNOVATIONS

Assurez-vous en tout temps que les travaux envisagés se font dans le respect de la réglementation en vigueur. N'oubliez pas de présenter une demande de permis complète au Service de l'urbanisme et du développement durable au préalable. Comme des délais sont à prévoir pour l'étude et l'émission des permis, nous vous invitons à ne pas retarder le dépôt de votre demande.

Le **permis est obligatoire** si vous prévoyez faire des travaux de rénovation et de construction sur votre propriété, par exemple :

Finition d'un sous-sol;

Rénovation d'une cuisine;

Commerce à la maison;

Création d'un logement (maison intergénérationnelle et studio);

Ajout d'un garage;

Ajout d'un cabanon;

Installation d'une piscine;

Installation d'une serre;

Installation d'un pavillon de jardin;

Etc.



***Les articles ci-contre n'ont aucune valeur légale.**

En cas de contradiction entre ces informations et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.

SIGNATURE CORPORATIVE

NOUVEAU LOGO

La Ville de Carignan actualise son logo et procède à la refonte graphique de sa signature

Développée par le Service des communications de la Ville de Carignan, en étroite collaboration avec Créatures

Stratégie Image, la nouvelle signature corporative de la Ville de Carignan s'inspire des commentaires des citoyens recueillis dans le cadre du Plan stratégique 2015-2020. Elle évoque les grands enjeux de la municipalité, notamment le souci de protection de l'environnement, la propension à placer le citoyen au cœur des préoccupations, la particularité géographique du territoire, le respect des racines agricoles, la croissance marquée de la population, le désir de développement des infrastructures et des services, et l'adhésion aux nouvelles technologies.

Cette métamorphose de la signature visuelle résolument tournée vers l'avenir clarifie le positionnement de la ville dans la région.



Carte du territoire



DESCRIPTION DU LOGO

En plus d'être un rappel cartographique de la vue aérienne de la ville, en plus de souligner la présence d'un arbre qui se dessine naturellement au cœur du territoire, le symbole du nouveau logo se veut une représentation abstraite de la lettre « C » pour Carignan.

Le choix des couleurs s'est quant à lui arrêté sur un vert organique et un bleu océanique profond qui évoquent l'importance de l'environnement et de la protection des cours d'eau à Carignan. Les deux formes carrées superposées, les lignes droites et les nombreux angles générés par le symbole sont un clin d'œil aux éléments architecturaux modernes de la ville. Ces éléments très géométriques et contemporains sont contrebalancés par une ligne ondulée plus libre et fluide qui rappelle la présence de chenaux et de rivières sur le territoire.

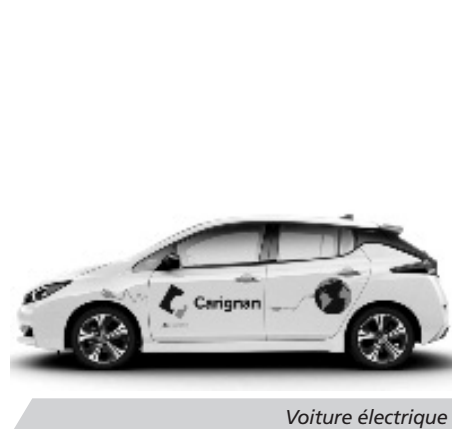
COMPRÉHENSION DE LA LIGNE ACCROCHE

La ligne accroche : « Connectée de nature » évoque quant à elle la synergie qui existe entre l'administration municipale et le citoyen, ainsi que la prédominance de la nature dans les valeurs de la communauté carignanoise. Le choix de l'adjectif « connectée » qui signifie « établir ou unir par connexion » a été fait en fonction de la profondeur de sa portée. L'annonce d'une « nature connectée » intensifie d'ailleurs le lien qui unit les Carignanois à l'environnement.



DÉPLOIEMENT DU LOGO

Conçue de façon à ce que la coexistence avec les armoiries (toujours en vigueur) de la Ville de Carignan soit harmonieuse, la nouvelle image corporative s'inscrira graduellement dans le paysage carignanois, au gré des besoins.



ÉVÉNEMENTS

FÊTE DE L'HALLOWEEN

Le mercredi 31 octobre de 17 h à 20 h

Dans le sentier du parc Boisé du Parchemin, dans le secteur de l'école du Parchemin

Événement gratuit le soir de l'Halloween.



Le sentier de l'émerveillement!

Supers héros et princesses attendent vos enfants dans le sentier de l'émerveillement situé aux abords du parc Boisé du Parchemin. Apportez votre appareil photo pour conserver un souvenir de ces belles rencontres!



Un cracheur de feu sera aussi sur le parcours pour rendre l'expérience encore plus stupéfiante!

Distribution de Cake Pop

Des petits gâteaux sur bâtons appelés Cake Pop seront offerts par le Café Chez Lu-Dy et seront distribués par les différents personnages durant la soirée. Venez chercher le vôtre!



Autres activités

Structure gonflable . Distribution de friandises



HEURES DU CONTE

Les samedis 13 octobre et
10 novembre de 10 h à 11 h
Au Centre multifonctionnel



Cet automne, les tout-petits et leur famille sont invités à assister à des *Heures du conte* hautes en couleurs! Décors, théâtre, musique et déguisement seront au rendez-vous pour rendre l'expérience encore plus réelle!

L'inscription se fait en ligne via le **Portail citoyen**. Ce nouveau service d'inscription aux activités de loisirs est accessible à partir de la page Accueil (section en haut à droite) du site web municipal : villedecarignan.org.

Le samedi 13 octobre : « Roseline la sorcière »

Roseline, une gentille sorcière, est désespérée car elle est victime de Verrue-Poilue, une sorcière très méchante qui lui a enlevé ses pouvoirs en changeant ses cheveux noirs en rose. Heureusement, ses trois fidèles amis, le chat Pacha, le corbeau Mikado et le singe Ouistiti, l'aideront à préparer une potion magique qui lui rendra ses pouvoirs. Ainsi, elle pourra de nouveau confectionner des bonbons pour l'Halloween.



La gentille sorcière Roseline est envoûtée par la méchante Verrue-Poilue.

Le samedi 10 novembre : « La princesse et le chevalier »

Courageux et courageuses recherchés! Le royaume est envahi par les dragons et les bêtes à sept-têtes. Revêtons nos habits de chevaliers et passons à l'attaque!

Durant l'aventure, nous rencontrerons Aliénor, la princesse aux robes brillantes comme la lune et le soleil qui voulait devenir chevalier.

Rendez-vous au château des histoires!



CONFÉRENCE HISTORIQUE SUR LE CANAL DE CHAMBLY



Le dimanche 18 novembre à 13 h
Centre multifonctionnel
Gratuit!

Parcs Canada commémore cette année le 175^e anniversaire de l'ouverture en 1843 du canal de Chambly. Ce site authentique et classé « Lieu historique national du Canada », est une œuvre d'ingénierie remarquable. Longtemps utilisé pour le commerce, il sert aujourd'hui à la navigation des plaisanciers.

La conférence : « Le canal de Chambly et les ressources alternatives » est animée par M. Alain Gelly, historien à la Direction de l'archéologie et de l'histoire, ainsi qu'à la Direction générale de la conservation et de la commémoration du patrimoine de l'Agence Parcs Canada. Monsieur Gelly a, entre autres, rédigé une monographie pour souligner les 125 ans du Centre hospitalier Jeffrey Hale ainsi que l'histoire de la ville de Cap-Rouge. Il est aussi le maître d'œuvre d'une



Le canal de Chambly a été inauguré en 1843.

monographie consacrée au 50^e anniversaire du Centre de recherche pour la défense de Valcartier.

Une occasion unique d'apprendre de nouvelles informations sur notre riche patrimoine local.



THÉÂTRE JEUNESSE : LE BIBLIOTHÉCAIRE

Le dimanche 4 novembre à 15 h
Centre multifonctionnel

Paul-Émile Dumoulin travaille à la bibliothèque de sa municipalité depuis 25 ans. Il est sérieux, fier, mais aussi très maladroit. Les rayons de livres doivent être impeccables, chaque document à sa place. Mais

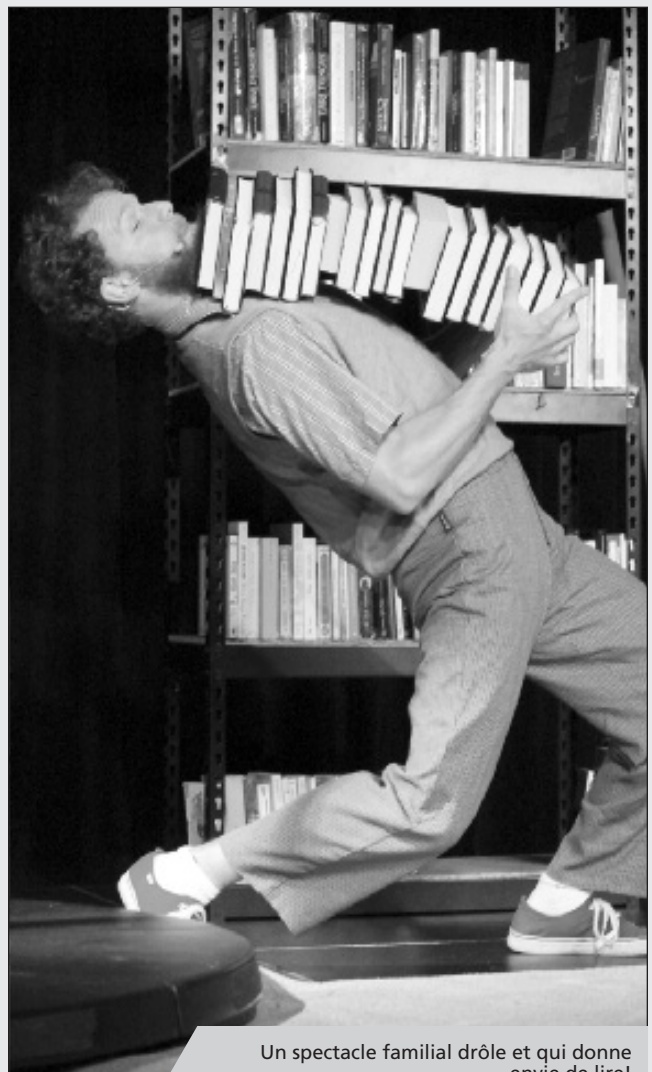
attention, lorsque Paul-Émile ouvre un livre pour lire quelques passages, il est littéralement absorbé par l'histoire et le goût de l'aventure s'empare de lui. Il se met à faire des acrobaties, des folies, de la jonglerie, du Break Dance et du Beat Box.

Un spectacle familial drôle qui donne le désir de lire!

Public cible : 5 ans et plus. Gratuit pour les résidents et 5 \$ pour les enfants non-résidents.

Inscription obligatoire pour les enfants de 5 à 12 ans sur le Portail citoyen à villedecarignan.org.

Les parents peuvent accompagner leurs enfants gratuitement et sans inscription.



Un spectacle familial drôle et qui donne envie de lire!



UTILISEZ NOTRE **PORTAIL CITOYEN**
POUR VOUS INSCRIRE AUX ACTIVITÉS DE LOISIR
ET ACQUITTER LES FRAIS EN LIGNE!

RAPIDE & EFFICACE

<http://mon.accesscite.net/57010/fr-ca/home>

VIE COMMUNAUTAIRE

AINSI SOIT-ELLE CENTRE DES FEMMES

Le centre de femmes Ainsi soit-elle est une ressource communautaire qui offre aux femmes un lieu d'appartenance et de transition, une alternative à leur isolement, un réseau d'éducation et d'action. Le centre est polyvalent, il intervient sur la condition féminine dans son ensemble.

Le service gratuit de consultation individuelle permet à toutes femmes de recevoir de l'aide professionnelle pour diverses problématiques : situation de violence, période de maladie, deuil, problèmes de dépendance, santé mentale, détresse psychologique, conflits relationnels, situation de pauvreté, etc. Le centre offre aussi des services d'écoute téléphonique, de références, et diverses activités éducatives : ateliers thématiques, conférences, cafés-rencontres, groupes d'entraide.

Le centre travaille solidairement avec d'autres groupes à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Le centre est engagé dans l'action sociale et invite les femmes à participer aux actions collectives de l'organisme.

Être membre du centre de femmes Ainsi soit-elle c'est être assurée d'une main tendue en cas de difficultés, c'est travailler avec d'autres femmes à l'amélioration de nos conditions de vie, c'est aussi faire partie d'une grande famille, c'est surtout ne plus être seule.

Source : Ainsi soit-elle
1224, rue Notre-Dame à Chambly
ainsisoitelle.org
450 447-3576

INTÉGRATION COMPÉTENCES

L'école du Fort est une nouvelle école alternative instaurée par Intégration

Compétences qui permet aux jeunes décrocheurs de 16 à 29 ans de poursuivre leurs études secondaires à leur rythme.

Inscription et cahiers d'apprentissage GRATUITS. * Admission au programme après étude des dossiers.



ÉCOLE DU FORT

Le programme de l'École du Fort offre une aide pour les matières scolaires (français et mathématiques), des cours reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec, un accompagnement et un soutien personnalisé, un horaire adapté et flexible du mardi au jeudi.



**INTÉGRATION
COMPÉTENCES**
ORIENTATION • FORMATION • EMPLOI

Pour participer au programme, vous devez être âgé entre 16 et 29 ans, ne pas être inscrit à l'éducation des adultes en formation générale ou en formation à distance. Une priorité est accordée aux personnes de Carignan, Chambly et Richelieu.

Source : Intégration compétences
integrationcompetences.ca
450 464-4481 ou 1 877 538-6377

CENTRE AMITIÉ JEUNESSE

Service de formation « Gardiens avertis » certifié par la Croix-Rouge canadienne pour les jeunes de 11 ans et plus. Formation pendant la période scolaire. Inscription sur place au coût de 50 \$.

Soirées Nightlife pour les jeunes de 10 à 13 ans

Le dernier vendredi de chaque mois durant la période scolaire de 18 h à 22 h. Casse-croûte et animation sur place (admission 5 \$).



Service d'aide aux devoirs (niveau secondaire)

Mathématiques, anglais, français, univers social. Les mardis, mercredis, jeudis de 14 h 40 à 16 h 30 (carte de membre obligatoire 30 \$).

Service de dîners offerts aux jeunes qui fréquentent l'École secondaire de Chambly

Du mardi au vendredi de 10 h 50 à 11 h 50, les écoliers peuvent apporter leur lunch ou manger gratuitement une soupe et des biscottes (carte de membre obligatoire 30 \$).

Activités récréatives, sportives, ainsi que différents ateliers préventifs, éducatifs et créatifs (12 à 17 ans)

Mardi de 14 h 30 à 18 h. Mercredi et jeudi de 14 h 30 à 19 h. Vendredi de 14 h 30 à 20 h. L'horaire peut varier selon les activités de jour ou de soir (carte de membre obligatoire 30 \$).

Viens trouver tes amis, t'amuser ou jaser, il y a toujours quelqu'un pour t'écouter et te renseigner. On t'attend !

Source : Maison des jeunes (Centre Amitié Jeunesse)
505, boul. Brassard à Chambly
mdj_caj@bellnet.ca • 450 658-6810

VOUS AIMERIEZ AVOIR UN SERVICE
D'AUTO-PARTAGE À CARIGNAN ?

COMPLÉTEZ LE
SONDAGE À
villedecarignan.org



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE CHAMBLY

Le rendez-vous des passionnés d'horticulture et d'écologie! La Société d'horticulture et d'écologie de Chambly vous invite à diverses conférences :

Mardi 9 octobre à 19 h 15



« La taille des arbres et des arbustes » par Nicolas Houle

Chalet du parc Florence-Viens, 900 de la rue des Oblats à Richelieu

Mardi 13 novembre à 19 h 15

« L'agriculture urbaine mode ou mode de vie? » par Sylvie Trépanier

École secondaire de Chambly, 535 du boul. Brassard à Chambly

Coût : Gratuit/membre, 10 \$ non-membre. Pour devenir membre, il suffit de s'inscrire lors d'une conférence ou de faire parvenir vos coordonnées et un chèque de 25 \$ libellé à : SHECRC, C.P.32 Chambly (Québec) J3L 4B1. Consultez notre page Facebook ou notre site Internet pour plus de détails sur nos conférences et nos activités.

Source : Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan
C.P.32 à Chambly
shecrc@gmail.com
450 658-7178

CHEVALIERS DE COLOMB

Chevaliers de Colomb, Conseil 6148 Révérend Léo Foster, Chambly Carignan est une société fraternelle de secours mutuel qui regroupe des hommes de foi. Chevalier un jour, chevalier toujours....!



Nous organisons des activités dont les fonds servent à soutenir plusieurs organismes des Villes de Chambly et Carignan.

Source : Conseil 6148 Révérend Léo Foster, Chambly, Carignan
2390, de Bourgogne à Chambly
leofoster@videotron.ca
450 658-4491

CLUB FADOQ (club des aînés)

Activités régulières

Billard, bingo, bridge, cours de danse en ligne (lundi, mercredi avec Lucie Lapointe et mardi avec Joanne & Jean-Pierre), cours de peinture avec Denise Leclerc, crible, échecs, palet, quilles virtuelles, tricot libre, vie active.



Activités spéciales

Tournoi de bridge le 6 octobre à 13 h 30 et le 3 novembre à 13 h

Lave-O-thon FADOQ le 6 octobre à 9 h

Soirées de pratique (Johanne & Jean-Pierre) les 5 et 12 octobre à 19 h et les 2 et 9 novembre à 19 h

Salon des aînés le 5 octobre à 12 h

Spectacle-danse avec Steve Barry le 20 octobre à 20 h

Tournoi Whist militaire le 21 octobre et le 18 novembre à 13 h 30

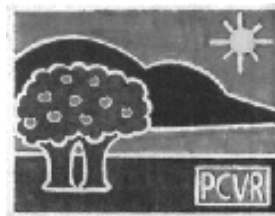
Souper dansant FADOQ (avec Lucie Lapointe) le 27 octobre à 18 h

Soirée dansante FADOQ le 17 novembre (avec Johanne & Jean-Pierre) et le 24 novembre (avec Lucie Lapointe) à 19 h 30

Source : Club FADOQ du bassin de Chambly
1390, avenue Bourgogne à Chambly
fadoqchambly.org
450 447-5550

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Depuis plus de 35 ans, le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu œuvre dans la communauté en favorisant l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole.



Clientèle : À partir de 12 ans

Services offerts : Parrainage avec un citoyen bénévole, activités ponctuelles, sorties d'intégration, voyages d'intégration.

Bénévoles recherchés : un bénévolat qui vous ressemble! Chaque jumelage est unique. Vous bricolez? Vous jouez aux quilles? Vous préférez la peinture ou la marche en forêt? Vous serez jumelé avec une personne qui appréciera aussi ces activités. Quelques heures par mois peuvent faire une différence!

Source : Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu
308, rue Montsabrè à Beloeil
pcvr.ca
info@pcvr.ca
1 877 464-7287



CARREFOUR FAMILIAL DU RICHELIEU



Vous avez des enfants entre 0-5 ans? Le carrefour familial est un milieu de vie privilégié qui se spécialise dans la vie familiale. Tout y est :

locaux colorés, équipe expérimentée et dynamique, ateliers avec les enfants, ateliers de ressourcement parental, halte-garderie et bien plus ! Venez visiter nos locaux et vous renseignerez sur les activités. En consultant notre site, vous y découvrirez des capsules vidéo vous donnant un aperçu des lieux. Tous les parents sont les bienvenus!

Les mardis « Plaisir » de 13 h à 15 h

Activités thématiques pour parents et/ou enfants : bricolages, films, fêtes spéciales, ressourcement parental, etc. Contactez-nous pour connaître l'horaire à venir!

Besoin de répit ?

Nous pouvons accueillir vos enfants (de 0 à 5 ans) pour une demi-journée en semaine ou pour une journée complète le vendredi. Pour chaque période, un bricolage et des activités de psychomotricité sont réalisés avec les tout-petits.

Source : Carrefour familial Richelieu
856, Grand Boulevard à Chambly
carrefourfamilial.org
450 447-9969

AUX SOURCES DU BASSIN



La **Friperie d'Aux sources du Bassin** est une boutique écoresponsable qui offre des articles

de très grande qualité, dans un espace lumineux et chaleureux. Nous avons le souci de satisfaire les besoins et les goûts uniques de chacun de nos clients. La Friperie du Bassin est une entreprise engagée socialement qui soutient sa communauté.

Heures d'ouverture :

Lundi mardi, mercredi, samedi et dimanche : 9 h à 16 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 20 h



Une boutique écoresponsable.

Les autres services offerts : Aide et accompagnement aux personnes et aux familles vivant des difficultés financières permanentes ou temporaires. Accueil psychosocial professionnel, épicerie économique, distribution alimentaire, cuisines collectives, soutien matériel via la friperie du Bassin.



Si vous avez besoin d'un soutien alimentaire ou matériel, communiquez avec nous. Nous saurons vous accueillir dans la dignité et le sans jugement du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h



la guignolée du 24 novembre 2018!

La Guignolée :
N'oubliez pas de préparer vos denrées non périssables pour

Source : Aux sources du Bassin de Chambly
1369, av. Bourgogne à Chambly
450 658-1568

CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA RIVE-SUD

Nouveaux services pour les proches aidants de personnes âgées. Le Centre de Bénévolat de la Rive-Sud, point de service de Chambly, propose maintenant des services de soutien aux proches aidants de personnes âgées. Ce projet, rendu possible grâce à la collaboration de *L'Appui Montérégie*, offre des services de suivi et d'accompagnement personnalisés, des rencontres de groupe sous forme d'ateliers de formation « *Aider sans s'épuiser* » et des cafés-rencontres-échanges animés par un intervenant psychosocial. Vous êtes un proche aidant et avez besoin de ventiler, d'échanger, de vous ressourcer et surtout d'être accompagné? Nous sommes là pour vous!

Source : Centre de Bénévolat de la Rive-Sud
1410, avenue de Salaberry à Chambly
chambly@benevolatrivesud.qc.ca
450 658-4325



Centre de Bénévolat de la Rive-Sud



SERVICE D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE

 **Carignan**

Parce qu'en **situation d'urgence**, chaque minute compte!

CARIGNAN

Afin de recevoir un appel de la Ville, inscrivez-vous en ligne à carignan.omnivigil.com

Avis d'ébullition

Fermeture de rue

Inondation
Avis d'évacuation

Bris d'aqueduc

AIDE-MÉMOIRE

Références rapides pour les Carignanois.
À conserver!

- Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent : 1 888 678-7000 / Urgences 911
- Sécurité incendie de la Ville de Chambly : 450 658-0662
- Centre de santé et services sociaux du Haut-Richelieu-Rouville : 450 658-7591
- Hôpital du Haut-Richelieu : 450 359-5000
- Centre communautaire l'Entraide Plus : 450 658-4469
- Centre d'écoute Montérégie : 450 658-8509
- Bien chez soi (aide et soins à domicile) : 1 866 636-2439
- Ordres ménagers et recyclage (M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu) : 1 844 722-4636
- Transport en commun et Taxibus (EXO) : 514 287-8726
- Animaux SPCA Roussillon : 450 638-9698 ou info@spcaroussillon.com

CONSEIL

450 658-1066 poste 6

FINANCES

450 658-1066 poste 5

GREFFE

450 658-1066 poste 6

COMMUNICATIONS

450 658-1066 poste 6

DIRECTION GÉNÉRALE

450 658-1066 poste 6

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

450 658-1066 poste 2

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

450 658-1066 poste 3

LOISIRS

450 658-1066 poste 4

En dehors des heures d'ouverture des services, tout appel nécessitant une INTERVENTION RAPIDE DE NATURE TECHNIQUE (aqueduc-égout) doit être acheminé à la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000.

POUR LES APPELS D'URGENCE, EN TOUT TEMPS, FAITES LE 911



Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h
et de 13 h à 17 h
Le vendredi de 8 h à 12 h

Conception et impression



Les Publications Municipales
1-877-553-1955